

INFO PREF FEVRIER 2005

Pierre REGNAULT de LA MOTHE

Né à Paris 10ème le 24 novembre 1981 (23 ans) **EST NOTRE NOUVEAU STAGIAIRE DE L'ENA**

FORMATION :

- 1999-2003 : Institut d'Etudes Politiques de Paris (« Sciences Po Paris ») : diplôme en 2003 avec la majeure « Administration d'Etat »
- 2003-2004 : Année complémentaire de préparation aux concours administratifs (à Sciences Po)
- septembre à décembre 2004 : bref passage à HEC (3 mois seulement !)
- décembre 2004 : admis au concours externe de l'ENA

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- septembre 2000 à juin 2001 : stagiaire au Consulat général de France à Chicago (nombreuses missions sous l'autorité du Consul général : suivi de la politique intérieure, et en particulier des élections de l'automne 2000).

Janvier à juin 2002 : chargé d'une étude pour le groupe EADS, sur les stratégies d'externalisation du ministère de la Défense (projet mené dans le cadre de la scolarité à Sciences Po)

LOISIRS :

- sports : footing (j'ai déjà mes contacts avec les sapeurs-pompiers de Macouria pour un entraînement intensif !), vélo, sports techniques (notamment parachutisme)
 - intérêt pour la région où j'ai mes racines familiales : le Berry
 - activités associatives antérieures à mon admission à l'ENA : préparation d'un projet humanitaire en Ukraine
- Mon affectation en Guyane relève en très grande partie d'un choix personnel car j'avais demandé à la direction des stages de l'ENA une préfecture outre-mer. Je suis très motivé, car j'ai passé le concours de l'ENA avec l'objectif de pouvoir exercer un jour le métier de sous-préfet ou de préfet : ces six mois seront donc pour moi une excellente confrontation avec la réalité du terrain !



Le **Dimanche 13 mars 2005** aura lieu, comme chaque année à Kourou le "MARATHON DE L'ESPACE", organisé par le "Toucan Athlétique Club".

Je recherche 4 coéquipier(e)s pour participer avec moi à cet événement:

au programme: chacun doit parcourir 8,5 km avant de "passer le relais, et nous finissons tous ensemble main dans la main pour les 2 derniers km afin d'être acclamés par une foule en délire !!!

Si vous êtes intéressé(e)s, contactez-moi vite: on pourra s'entraîner ensemble si vous le désirez... Merci d'avance

PS: A l'issue de cette course, Amicale de la Préfecture est en train d'étudier la possibilité d'organiser un petit repas dans un des hôtels de Kourou.

Patrick FINOËL

SECURITE ROUTIERE

Cette année 2005, pour la 3ème fois consécutive la Préfecture présentera un char sécurité routière sur le Carnaval. C'est l'équipe OZBAND qui animera le char en costumes de Vénusiens et Saturniens. Le char est intitulé "planète sécurité routière. Il défilera pour la grande parade le 6 mars et pour le Mercredi des cendres le 9 mars. Venez soutenir ces carnavaliers !!!!!



L'ENFANT PERDU

Que les lecteurs se rassurent : ce titre attristant n'annonce pas un récit poignant, comme ceux d'illustres romanciers populaires tels *Les deux orphelines* (Anatole Ennery) ou *Sans familles* d'Hector Malot. Il s'agit en fait, et tous les Cayennais l'auront compris, du petit rocher isolé en face de notre ville, dont le nom fait réplique au "Père", la "Mère" et sans doute aux deux jumelles qu'un géographe facétieux a baptisées les "Deux Mamelles".

L'Enfant Perdu se trouve exactement à 11 km au Nord Nord Ouest de la Pointe des Amandiers, lieu de recueillement et d'extase pour les amoureux d'un Cayenne paisible et langoureux : ici, le temps semble suspendu, le regard se portant tantôt sur le rivage, du sommet du Montabo jusqu'à la Pointe Saint Joseph, tantôt sur l'Océan. L'émotion que l'on ressent en cet endroit magique a encouragé maintes proses et on ne va pas pousser la digression plus loin.

L'Enfant Perdu a une histoire et une utilité pour les marins avec son phare.

Sur l'histoire, le récit est bien modeste. La surface étroite du rocher et son abord difficile ne l'ont pas vraiment prédisposé à accueillir les pêcheurs amérindiens de jadis et il est dépourvu de traces humaines anciennes. Toutefois, dans le livre du Docteur A. HENRY, *La Guyane Française 1604-1944*, on note l'utilisation de L'Enfant Perdu par un corsaire anglais en 1745 (année de la victoire de Fontenay en pleine guerre de Succession d'Autriche) qui eut l'ambition, sans suite, de s'emparer de Cayenne. Déjà à cette époque, on prit l'habitude d'allumer un feu pour guider la nuit le navire attardé.

Il faut franchir plus d'un siècle pour que L'Enfant Perdu soit solennellement consacré à la sécurité de la navigation. Le 2 décembre 1863, un phare était inauguré par le gouverneur **Tardy-de-Montravel**. A l'époque, c'était un simple fanal alimenté au bois puis au pétrole par deux forçats confiés à une redoutable gardienne, la Mer qui n'a jamais été bien indulgente pour les évadés. **René Belbenoit**, le célèbre bagnard évadé, prétend dans ses mémoires (voir *Matricule 46635* éd. Maisonneuve & Larose) qu'il arrivait que les deux gardiens ne soient pas ravitaillés pendant trois mois.

Gaston Monnerville dans *Mémoires* (édition Rives Droites) dépeint les sentiments qui l'étreignent quand, en partant la première fois pour la France en 1912 sur le Saint Domingue, il passa devant L'Enfant Perdu, qu'il avait aperçu bien des fois de la Pointe des Amandiers où enfant, il aimait jouer puis rêver à son futur destin.

Après l'abolition définitive du Bagne, l'entretien du phare est assuré par deux gardiens appartenant au service des ponts et chaussées de la Guyane ; la période de service était d'un mois avec relève tous les 15 jours, retardée éventuellement par mauvais temps ou panne. A la même époque, le pétrole est remplacé par le gaz pour la production de la flamme. Ainsi une lettre de 1951 du ministre des travaux publics suggère au responsable de Cayenne « l'utilisation de brûleurs de 27 litres au butane qui permet de doubler l'intensité du feu, monté sur réservoir de 0M3,800 suffisant pour une alimentation d'une année ». Cela donnait un feu blanc à éclats réguliers toutes les 5 secondes.

Mais le séjour était rude sur le rocher pour les deux hommes sans distraction autre que la pêche et la contemplation forcée de l'océan. La réverbération usait les yeux comme l'atteste une lettre de 1987 d'un ancien gardien sollicitant une indemnité. Souvent la mer devenait effrayante, abattant des gerbes écumantes sur la bicoque de pierres leur servant d'abris, souillant la citerne d'eau douce. Un radiotéléphone les reliait quelquefois à la terre.

L'accostage des hommes et du matériel se faisait au moyen d'une potence mobile, appelée tangon, juchée sur une structure de béton en forme d'arche (voir photo). Elle était manœuvrée par les deux gardiens. Vers 1967, l'extinction du phare fut proposée devant les contraintes nombreuses imposées par son fonctionnement. Au dessus de Céperou, un feu avait été électrifié et des balises mouillées le long du chenal d'accès à l'embouchure de la Cayenne. En fait, le phare servait à signaler le récif aux bateaux dépourvus de radar ou qui naviguaient hors de la route balisée.

Toutefois, en 1968, le ministre prit la décision de ne pas supprimer le phare mais de l'éteindre pendant un an à titre d'essai. A la place, une bouée lumineuse fut disposée avec un éclat blanc toutes les 4 secondes. La bouée commençait à dériver ; le système était peu sûr ! Beaucoup de marins demandèrent la réactivation du phare. Une mission du service des phares et balises (ministère) conclut effectivement en ce sens en 1971 en proposant la mise en place d'un feu automatique, ce que reprit la commission nautique locale en juin 1972.

Un premier projet recommandait l'arasement de la tour actuelle et du logement des gardiens pour reconstruire un bloc de maçonnerie support d'un feu alimenté par des accumulateurs au plomb. Seul inconvenient, la température de leur électrolyte ne peut dépasser 40 degrés, d'autant plus que l'ensemble devait être repeint en noir, couleur attirant la chaleur, afin d'être bien visible en mer. La solution consistait à rénover une partie du logement pour y abriter les accumulateurs.

L'affaire traîna jusqu'en 1981 où le DDE proposa alors une alimentation du feu par des panneaux solaires « permettant une meilleure fiabilité de la source d'énergie face à la faiblesse de la vitesse des vents en Guyane ». Cette solution ne fut acceptée par le ministère qu'en 1983. En 1987, rien n'était encore fait ; la commission nautique locale renouvela encore une fois sa demande de rallumer le feu de l'Enfant Perdu comme l'exigeaient tous les marins empruntant le chenal de la Cayenne.

L'essai sembla concluant et on le rendit pérenne.

Le phare reprit enfin son service deux ans après. Heureusement, son édifice fut laissé pratiquement intact pour intégrer le nouveau système d'alimentation électrique par générateur solaire photovoltaïque. Ce dernier se déclenche, dès que la clarté diurne faiblit, par l'impulsion d'une cellule photo-électrique.

Régulièrement, les marins de la DDE vérifient le bon état des différents éléments du phare : les piles, le circuit électrique etc... et aussi la maçonnerie, surtout les parties métalliques. C'est l'occasion pour la puissante vedette de l'équipement de débouquer du chenal de la Cayenne, devant les barrières chinoises et de s'élaner vers la haute mer, pour les marins d'aborder précautionneusement le rocher gluant d'algues quand la hauteur des vagues le permet et de refaire certains gestes d'autrefois. Monter prudemment les marches étroites.... pour quelques instants, on entend des voix humaines sur le Rocher.

Jean Claude SCHMIDTT



Établi sur un rocher de formes arrondies et battu par la mer, le phare de l'Enfant Perdu est un établissement gardé d'accès difficile et qui offre des conditions de vie rudimentaires aux deux agents des phares qui y séjournent" Lettre du directeur du service des phares et balises du 30 juin 1967 (ministère Equipement et logement).



Accostage de marins DDE (juin 2004).



Le mercredi 26 janvier 2005 à 8h30 le plan SATER (sauvetage aéro terrestre) a été déclenché.

Le scénario était le suivant:

Un twin otter a quitté Saint Laurent du Maroni à 7h55 en direction de Cayenne et a disparu à 8h30 avec à son bord 17 personnes. Les recherches sont entamées par l'aviation civile, le périmètre de la zone d'investigation est défini à mi chemin entre la rivière de Kourou, la route de Sinnamary et la rivière du tour de l'île.

A 9h30 les moyens aériens des FAG sont mis en œuvre, 8 patrouilles de la brigade de Gendarmerie de Kourou sont dépêchées dans le secteur pressenti, la DDE met en place des barrages, un numéro vert est mis à disposition des familles des disparus.

A 10h40 le périmètre de recherche est recentré autour du carrefour de Risquetout.

A 10h45 l'épave est retrouvée à l'intersection de Saut Léodate et de Risque tout.

Le SAMU, les pompiers, les gendarmes se dirigent vers le lieu de l'accident et arrivent sur site à 12h30 pour trouver 5 blessés graves, 13 blessés légers et un disparu.

L'exercice est clos à 13h30. Cet exercice avait pour but d'entraîner les différents services concernés par les secours aéro-terrestres en zone inaccessible, avec l'appui des FAG, de l'aviation civile, de la gendarmerie, de la DSDS, du SAMU, de la DDE, du SDIS, de la DAF sous l'égide de la Préfecture.

Calendrier février 2005:
 2 février 2005: Comité de programmation des fonds structurels européens à Cayenne
 10 février 2005: 1^{ère} réunion du Comité d'Administration Régionale à la Préfecture de Cayenne
 du 1 au 6 février : salon de l'énergie à Dunkerque
 2 et 3 février PREVENTICA, salon pour la maîtrise des risques professionnels à Paris
 Le 5 février: Journée nationale de prévention du suicide
 Du 26 février au 6 mars Salon international de l'agriculture.



Les labels "grande cause nationale" et "campagne d'intérêt général" ont été attribués, pour l'année 2004, par décision du Premier ministre publiée au Journal officiel le 17 décembre 2004.

Ces labels, attribués par le Premier ministre, permettent à des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites ou des tarifs préférentiels sur les radios et télévisions publiques. Pour l'année 2005, le label « Grande cause nationale » est attribué à une campagne organisée par le collectif " **Sida, grande cause nationale 2005** », composé d'un collectif national et d'un comité de pilotage des groupes de travail :

Collectif national :

- AIDES ;
- Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) ;
- Conseil national du sida (CNS) ;
- Elus locaux contre le sida (ELCS) ;
- Ensemble contre le sida-sidaction ;
- Réseau des centres régionaux d'information et de prévention du sida (CRIPS Aquitaine, CRIPS Auvergne, CRIPS Ile-de-France, CRIPS Nord - Pas-de-Calais, CRIPS Pays de la Loire, CRIPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, CRIPS Rhône-Alpes) ;
- Sida info-service ;
- Solidarité sida ;
- Union nationale des associations de lutte contre le sida (UNALS).

Comité de pilotage des groupes de travail :

- Act Up-Paris ;
- Fédération nationale d'hébergements VIH (FNH-VIH) ;
- Société française de lutte contre le sida (SFLS).

Ce collectif bénéficiera de l'assistance particulière des sociétés publiques de radio et de télévision dans les conditions prévues par la circulaire du 21 juillet 2003.

Pour l'année 2005, le label « Campagne d'intérêt général » est attribué aux associations suivantes :

- Consodurable ;
- Fondation pour la recherche médicale et Institut Pasteur ;
- Plate-forme des associations de consommateurs ;
- Fédération nationale des associations de parents d'enfants déficients visuels et de leurs amis (FNDV).

Six cas de typhoïde ont été déclarés entre le 27 novembre 2004 et le 31 décembre, concernant des personnes résidentes sur le secteur d'Apatou et de Saint Laurent du Maroni. Ces cas touchent aussi bien des adultes que des enfants. Un seul cas s'est aggravé et a nécessité un transfert sur le centre hospitalier de Cayenne. Ses jours ne sont plus en danger.

La survenue de micro épidémies est constatée sur le fleuve Maroni depuis 1995. La situation appelle à la fois une vigilance accrue des populations résidentes sur ces secteurs et des médecins vis à vis du diagnostic. La typhoïde est une maladie transmise par une insuffisance d'hygiène ou par l'ingestion d'une eau contaminée.

Le principe élémentaire, afin de ne pas être infecté, est de se laver les mains après avoir été aux toilettes, avant de boire ou de manger, d'éviter d'utiliser l'eau des zones de baignade pour la vaisselle ou l'alimentation (liquide et solide). En cas d'absence d'eau potable, l'eau de consommation (vaisselle, lavage d'aliments, cuisine, boisson) doit être traitée par du chlore (1 comprimé d'hydrochlonezole par litre d'eau ou à défaut 2 gouttes d'eau de javel pure à 12° par litre d'eau, sans nettoyeur ni parfum) ou bouillie pendant 20 mn.

La typhoïde reste une affection facile à traiter par antibiotique si la prise en charge médicale est rapide. C'est une maladie dont la déclaration obligatoire est faite par le médecin, à la Direction de la santé et du développement social dans les plus brefs délais, pour qu'elle organise les modes d'information et de réponse à l'épidémie

CHIFFRES SECURITE ROUTIERE
2004

ACCIDENTS DE VOIE PUBLIQUE:
739
BLESSES: 983
TUÉS: 32